II. — M. J. Zeiller présente une communication sur *les origines du mot « Romania »*. Des textes connus depuis un certain temps, mais insuffisamment utilisés, ont permis d'établir que l'usage en était notablement plus ancien que le début du v^e^ siècle, où l'on a longtemps cru en avoir la première attestation dans Paul Orose. Mais ce qu'il convient surtout de souligner, c'est qu'il apparaît d'abord, à une exception près, dans les provinces les plus éloignées du centre de l'Empire et les plus exposées au péril barbare. Les premiers emplois du mot l'opposent à la *Gothia* ou aux autres *barbariae* qui enserraient l'Empire ou s'y infiltraient dès le IV^e^ siècle. Il est comme une protestation de la *romanité* devant la barbarie.

M. H. Bernès remercie M. Zeiller de sa communication qui éclaire heureusement l'origine d'une des notions les plus importantes et les plus complexes de notre histoire occidentale.

III.

SÉANCE DU 8 JUIN 1929.

Président : M. H. Bernès.

Membres présents. — MM. D. Barbelenet, A. Bazouin, H. Bernès, M^me^ A. Biancani, MM. H. Bléry, A. Dain, M^lles^ L. Darnis, Y. Desdouits, MM. R. Durand, R. Eisler, A. Ernout, M^lle^ J. Ernst, M. E. Faral, M^lles^ R. Fournier, A. Freté, MM. M. Gautreau, G. Gougenheim, M^lle^ A. Guillemin, MM. H. Hierche, E. Jolivet, R. Jolivet, P. de Labriolle, H. Lebègue, M^lle^ I. Lot, MM. J. Marouzeau, G. Mauger, L. Mertz, J. M. Meunier, M^lles^ F. Nitti, L. Nitti, M. P. Perrochat, M^lle^ H. Petré, MM. L. Pichard, A. Piganiol, J. Safarewicz, Ch. Samaran, M^lles^ A. Tachauer, M. A. Verrier, M. H. Yvon.

Communications à l'ordre du jour.

I. — M. A. Ernout esquisse brièvement l'histoire des deux mots latins *īlicō īlicet*. Il montre qu'à l'origine les deux mots étaient nettement différenciés dans l'emploi, comme ils différaient par l'étymologie. Mais peu à peu ils tombent l'un et l'autre en désuétude; *īlicet* succombe le premier, *īlicō* encore assez vivant à l'époque républicaine disparaît entièrement de la langue impériale. A mesure que les deux mots sortent de l'usage, ils tendent à se confondre, et c'est ainsi que Virgile reprend au vocabulaire archaïque *īlicet*, dont il use cinq fois dans l'*Énéide*, mais avec le sens de *īlicō*. Tentative de résurrection vaine du reste, puisque, sauf Stace dans un passage imité de Virgile, aucun poète postérieur à Virgile n'a repris le mot.

Répondant à des observations de MM. L. Mertz et J.-M. Meunier, M. Ernout revient sur divers points de sa communication pour la compléter, particulièrement en ce qui concerne l'étymologie; il indique que le texte en sera publié incessamment dans les Mélanges P. Thomas.

II. — M. J. Marouzeau, à propos du début de la Satire d'Horace, I, 9 : *Ibam forte uia sacra*, note que la désignation de la Voie sacrée se présente ici avec un ordre des mots exceptionnel; l'ordre constant dans les textes et les inscriptions est *Sacra uia*; un texte de Festus permet même de supposer que les deux mots s'écrivaient dans cet ordre à la manière d'un composé : *Sacrauia*, auquel se rattache le dérivé *Sacrauienses*. Une seule autre voie de Rome offre cette disposition de mots : la *Noua uia*. Or ces deux noms de rues présentent deux autres anomalies communes : d'une part, l'adjectif qui sert à la dénomination n'est pas dérivé d'un nom de magistrat, comme il l'est dans *Via Appia*, *Flaminia*, etc.; d'autre part le mot *uia* s'applique d'ordinaire à des routes d'accès, non à des voies urbaines. Toutes ces anomalies s'expliquent si l'on admet que les deux voies en question sont les plus anciennes de la région, antérieures à la constitution de l'agglomération urbaine, et étrangères au système de dénomination qui s'est établi au cours du développement de la voirie romaine. Le texte d'Horace nous présente une première tentative d'accommoder le nom de la Voie sacrée au système nouveau, système qui prévaudra quand Caracalla, établissant une nouvelle « rue neuve », lui donnera le nom de *Via noua*. Ainsi s'accordent les données de l'archéologie avec les principes de l'ordre des mots.

Diverses explications sont fournies par M. Marouzeau en réponse à des questions de MM. R. Eisler et J.-M. Meunier, qui signalent des faits du même ordre soit sur le domaine roman soit sur le domaine grec. Le texte de cette communication sera également publié dans les Mélanges P. Thomas.

III. — M^lle^ A. Fretté présente les résultats d'une étude sur la *structure dramatique des comédies de Plaute*. Elle établit que :

1° Les comédies de Plaute admettent une division en actes. La division traditionnelle, qui date de la Renaissance, a été à bon droit critiquée, et les témoignages antiques sont embarrassants; mais le Pseudolus, par exemple, présente un entr'acte incontestable, et la localisation des « scènes vides nécessaires » amène à en découvrir onze autres dans l'ensemble de l'œuvre.

2° Une étude minutieuse de chaque comédie au point de vue des allées et venues de personnages et des nécessités dramatiques permet d'établir, d'une façon sûre ou plausible, la division en actes.

3° On trouve ainsi que la division en cinq actes prédomine (huit pièces, peut être dix). Quelques comédies paraissent être à trois actes, deux autres à quatre actes. Des pièces remaniées ou mutilées font difficulté. Un type fréquent chez Plaute est la comédie à « parade » initiale ou finale.

Quelques observations sont présentées par M. Marouzeau, qui indique que la démonstration résumée ici par M^lle^ Fretté sera reprise et amplifiée par elle dans une thèse qu'elle présente à l'École des Hautes-Études.